

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 78 – JUIN 2022 Recueil publié le 14 juin 2022

### PREFECTURE DE LA VENDEE

**CABINET DU PREFET** 

### DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jérôme TRICOT, Chef des Services Pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte

# Direction De l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES Maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte

A Fontenay-le-Comte

Le 14 juin 2022

### Arrêté portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18/11/2019 nommant Monsieur Jean-Georges LAVAL en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur Jean-Georges LAVAL, chef d'établissement de la maison d'arrêt de FONTENAY-LE-COMTE

### ARRETE:

<u>Article 1</u>er: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jérôme TRICOT, Chef des Services Pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2: Délégation permanente de signature est donnée à Madame Françoise LEDOUX, Capitaine, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 3</u>: Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sandy FERNEZ, 1<sup>ère</sup> surveillante, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 4</u>: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Bruce FLORIANI, 1<sup>er</sup> surveillant, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 5</u>: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Rabah KACIMI, 1<sup>er</sup> surveillant, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 6</u>: Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sandie TRIBERT (MERLE), 1<sup>ère</sup> surveillante, à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège, Préfecture de la Vendée, et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Le chef d'établissement,

AVAL